



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2/Add.7  
14 janvier 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

---

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES  
Session de 1999  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF GENERAL  
OU SPECIAL AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux (1994-1997), présentés par l'intermédiaire du  
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du  
Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Sisterhood is Global Institute	3
2. Ligue Howard pour la réforme pénale	5
3. Human Rights Advocates	7
4. Human Rights Watch	9
5. Indigenous World Association	12
6. Institute for International Economic Cooperation and Development	15
7. Institut (international) des affaires culturelles	20
8. Institut des auditeurs internes, Inc.	21
9. Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique	23
10. Union interaméricaine pour le logement	26
11. Institut interaméricain de statistique	29

## 1. SISTERHOOD IS GLOBAL INSTITUTE

(Statut consultatif spécial)

Buts et objectifs

Le Sisterhood Is Global Institute (SIGI) est une organisation non gouvernementale internationale qui a pour but de faire mieux comprendre les droits fondamentaux des femmes aux échelons local, national, régional et mondial et qui s'efforce de mettre les femmes mieux à même d'exercer leurs droits. Les principaux objectifs du SIGI sont d'informer les femmes des droits fondamentaux qui leur sont garantis par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que de les mettre à même de les réaliser; de sensibiliser le public aux violations dont font l'objet les droits fondamentaux des femmes; de faciliter une participation directe des femmes de l'hémisphère Sud aux débats internationaux consacrés à leurs droits; et d'entreprendre et de faciliter des recherches ainsi que d'offrir des modèles de formation des femmes du monde en développement à l'éducation, à la communication et au plaidoyer en matière de droits de l'homme. Le SIGI a des membres particuliers dans plus de 60 pays et entretient des relations avec un réseau de plus de 1 300 particuliers et organisations du monde entier. La composition géographique du SIGI s'est élargie depuis l'affiliation de nouveaux membres de l'Azerbaïdjan, de la Malaisie et de l'Ouzbékistan.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et aux conférences des Nations Unies

Des membres du SIGI et son Directeur exécutif ont représenté l'Institut à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue en juin 1993 à Vienne, où ils ont participé à une table ronde intitulée "Le féminisme dans le monde : recherche de similitudes et de solutions". Des représentants du SIGI ont également assisté à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui a eu lieu en juin 1996 à Istanbul.

En septembre 1995, les membres du bureau et du comité directeur ainsi que d'autres membres du SIGI ont assisté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, où ils ont organisé de nombreuses tables rondes ou participé à de telles manifestations et ont joué un rôle semblable à celui des délégations officielles des gouvernements. En outre, des membres du SIGI ont pris une part active au Forum des ONG qui a eu lieu avant la Conférence, ou ont assisté aux conférences préparatoires régionales pour l'Asie et le Pacifique (juin 1994, Jakarta), pour l'Amérique latine et les Caraïbes (septembre 1994, Buenos Aires), pour l'Europe (octobre 1994, Vienne), pour l'Asie occidentale (novembre 1994, Amman) et pour l'Afrique (novembre 1994, Dakar). En outre, à la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue en mars 1995 à New York, le SIGI a présenté à tous les membres de la Commission une liste de recommandations pour inclusion dans le projet de programme d'action. Ces recommandations avaient été compilées à la suite de trois conférences préparatoires internationales convoquées par le SIGI sur des thèmes qui n'avaient pas reçu l'attention qu'ils méritaient lors des conférences préparatoires régionales. Les trois conférences du SIGI portaient sur les

/...

thèmes suivants : "Religion, culture et droits fondamentaux des femmes dans le monde musulman", tenue à Washington les 9 et 10 septembre 1994, "Les femmes et les enfants réfugiés en périodes de conflit", tenue à Athènes du 15 au 17 septembre 1994, et "Intégration des femmes dans les secteurs du commerce et de l'industrie : programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle", tenue à Lusaka du 25 au 27 octobre 1994.

Le SIGI a assisté régulièrement aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme à New York. Plusieurs membres du SIGI ont représenté leurs gouvernements respectifs lors des réunions de la Commission. Le SIGI a également pris une part active aux consultations avec les organisations non gouvernementales et aux autres travaux menés parallèlement aux sessions de la Commission. A la trente-huitième session de cette dernière, tenue en mars 1994, le SIGI a organisé un atelier intitulé "La voix des femmes et les médias mondiaux : stratégies d'inclusion/modèles de changement" ainsi qu'une table ronde sur le thème "Les femmes réfugiées et déplacées dans leur propre pays : stratégies de démilitarisation et de paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle". En outre, des membres du SIGI ont participé activement à la trente-neuvième session de la Commission, en mars 1995, à l'occasion de laquelle le SIGI a organisé un colloque sur le thème "La satisfaction des besoins des femmes déracinées : un défi pour la paix, les droits de l'homme et le renforcement des institutions civiles", ainsi qu'à la quarantième session, qui s'est tenu en mars 1996.

#### Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies

Le SIGI, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a organisé une conférence sur le thème "Les femmes et les enfants réfugiés en périodes de conflit", qui s'est tenue à Athènes en septembre 1994.

#### Autres activités

Par ses alertes, ses publications et ses programmes d'éducation en matière de droits de l'homme, le SIGI a oeuvré en faveur de la mise en oeuvre de différentes résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies au sujet des droits de l'homme aux échelons national, régional et international.

#### Consultations et coopération avec des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Pendant toute la période considérée, le SIGI a consulté de nombreux représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

#### Autres exemples d'activités consultatives et de fond

Avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres institutions de financement, le SIGI a produit et publié en 1995 Le dialogue de femme à femme : stratégies pour le XXI<sup>e</sup> siècle (composé des recommandations formulées par les trois conférences préparatoires internationales de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes).

## 2. LIGUE HOWARD POUR LA REFORME PENALE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1947)

### Objectif

La Ligue Howard s'emploie, sur la base de recherches impartiales et informées, à promouvoir l'évolution des politiques pénitentiaires et des méthodes de traitement des délinquants. Son but est d'éduquer le public et les praticiens, au Royaume-Uni et à l'étranger, pour leur faire connaître les pratiques optimales en matière pénitentiaire. Elle a comme membres 3 000 particuliers et institutions, principalement au Royaume-Uni mais aussi dans une vingtaine d'autres pays. Elle est financée intégralement au moyen de contributions volontaires.

### Participation aux réunions des Nations Unies

Au cours des quatre dernières années, la Ligue Howard a régulièrement envoyé des représentants à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à Vienne, où elle a un représentant permanent. En outre, elle s'est employée activement à promouvoir l'application de normes et de règles et s'est attachée à élaborer des politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes ainsi qu'à encourager, dans le contexte des normes élaborées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, l'introduction de pratiques optimales de traitement des jeunes délinquants. Sue Wade, membre du Conseil de la Ligue Howard et Chef adjoint des Services de liberté surveillée du Comté de Hampshire, a assisté à la réunion préparatoire pour l'Europe du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Sue Wade et Frances Crook, Directeur de la Ligue Howard, ont assisté au Congrès tenu au Caire en 1995. A cette occasion, la Ligue Howard a organisé une réunion parallèle pour discuter de la justice pour mineurs et de l'application des normes des Nations Unies; une centaine de personnes représentant des gouvernements et des organisations non gouvernementales ont assisté à cette réunion, à l'occasion de laquelle ont pris la parole des représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales de l'Argentine, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël et du Royaume-Uni.

Dick Whitfield, Président du Comité international de la Ligue Howard et Chef des Services de liberté surveillée du Comté du Kent, a assisté au Conseil consultatif international, scientifique et professionnel du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la réunion qu'il a tenue en Italie en 1995.

David Mathieson, membre du Conseil de la Ligue Howard et Chef des Services de liberté surveillée du Comté de Merseyside, a participé à la réunion préparatoire d'experts de l'Atelier international de formation à la liberté surveillée.

### Activités

En 1997, la Ligue Howard a envoyé une mission d'assistance technique en Bosnie pour donner des avis au sujet du traitement des détenus après leur

libération. Jack Holland, membre du Comité international de la Ligue Howard et Chef adjoint des Services de liberté surveillée du Comité de Hampshire, s'est rendu en Bosnie à deux occasions, accompagné par Christian Kuhn, représentant à Vienne. Dans leur mission, ils ont visité des prisons et se sont entretenus avec des directeurs d'établissements pénitentiaires et des ministres du gouvernement afin d'étudier, entre autres, comment les normes des Nations Unies pourraient être mieux appliquées.

La Ligue Howard a rédigé des rapports sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice et, en particulier, sur le traitement des enfants et des adolescents détenus. Elle a soumis des études et des lettres à la Commission des droits de l'homme à Genève ainsi qu'au Comité des droits de l'enfant.

En 1995, la Ligue Howard a organisé à Londres une conférence consacrée au thème des enfants aux prises avec le système de justice pénale, à l'occasion de laquelle Thomas Hammarberg a fait un exposé sur cette question dans la perspective de la Convention. Cette allocution a suscité un vif intérêt parmi le public et a donné lieu à de nombreux programmes télévisés au Royaume-Uni.

La Ligue Howard s'est également attachée, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, à élaborer des programmes de formation du personnel pénitentiaire.

#### Publications pertinentes de la Ligue Howard

Darkness and Light: Justice, Crime and Management for Today (Londres, 1996); Drug Couriers: A New Perspective (Londres, 1996); Child Offenders: UK and International Practice (Londres, 1995); Banged up, Beaten up, Cutting up (Londres, 1995); Families Matter (Londres, 1994); The Howard League Good Practice Guide on Working with Young Offenders (Londres, 1994).

### 3. HUMAN RIGHTS ADVOCATES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1985)

Human Rights Advocates (HRA) a 20 ans d'expérience de la défense des droits de l'homme au plan international, aussi bien dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors. L'organisation a pour but de promouvoir les droits fondamentaux de la personne humaine partout dans le monde grâce à l'application et au développement progressif des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Ses principales activités consistent à dispenser aux étudiants en droit et en d'autres disciplines une éducation sur les organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme ainsi que de permettre à ces étudiants d'assister aux réunions de ces organes pour renforcer le processus didactique.

HRA est également intervenu aux Etats-Unis dans des affaires où l'application des normes juridiques internationales relatives aux droits de l'homme pouvaient être utiles. L'organisation a déposé des conclusions en qualité d'amicus curiae dans des affaires de violations du droit international coutumier, de traitements et de châtiments dégradants dans les prisons et d'action positive ainsi que dans des affaires passibles de la peine de mort.

HRA, qui continue à ne pas avoir de personnel rémunéré, a un budget annuel de moins de 8 000 dollars. Ce financement provient essentiellement de facultés de droit locales et de modestes cotisations et sert en majeure partie à payer la production et l'envoi de son bulletin ainsi que d'avis annonçant ses programmes d'éducation et les bourses accordées pour permettre à des étudiants de se rendre à Genève pour assister aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme.

#### Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou à des conférences

a) 1994, Commission des droits de l'homme. Interventions écrites : E/CN.4/1994/NGO/27; E/CN.4/1994/NGO/23; E/CN.4/1994/NGO/30; E/CN.4/1994/NGO/50. Interventions orales : points 3, 11 et 12 de l'ordre du jour;

b) 1995, Commission des droits de l'homme. Interventions écrites : E/CN.4/1995/NGO/36, et intervention sur les droits de l'homme et l'environnement. Interventions orales : points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour;

c) 1996, Commission des droits de l'homme. Interventions écrites : E/CN.4/1996/23/Add.1 et 2; point 13 de l'ordre du jour. Interventions orales : point 10 de l'ordre du jour;

d) 1997, Commission des droits de l'homme. Interventions écrites : E/CN.4/1997/NGO/9; E/CN.4/1997/NGO/48; E/CN.4/1997/NGO/79; E/CN.4/1997/NGO/54; E/CN.4/1997/NGO/71; point 14 de l'ordre du jour. Interventions orales : point 13 de l'ordre du jour;

e) 1994, Sous-Commission. Interventions écrites : point 15 de l'ordre du jour; E/CN.4/Sub.2/1994/NGO/10; déclaration conjointe relative aux méthodes de

travail de la Sous-Commission. Interventions orales : points 20, 17 b) et 18 de l'ordre du jour;

f) 1995, Sous-Commission. Interventions écrites : point 11 de l'ordre du jour. Interventions orales;

g) 1997, Sous-Commission. Interventions écrites :  
E/CN.4/Sub.2/1994/NGO/10;

h) 1996, Commission de la condition de la femme, assistance seulement;

i) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Déclarations écrites : NGO/80, NGO/79. Participation à l'intervention conjointe des ONG sur les droits fondamentaux des femmes (avec 71 autres).

Coopération avec des programmes et organes et institutions  
spécialisées des Nations Unies

a) Coopération avec l'Organisation internationale du Travail sur les questions relatives aux droits des travailleurs migrants;

b) Participation aux travaux de la Commission du développement durable.

#### 4. HUMAN RIGHTS WATCH

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

Human Rights Watch (HRW) a pour vocation de protéger les droits de l'homme partout dans le monde. L'organisation est solidaire avec les victimes et avec les militants pour prévenir la discrimination, défendre les libertés politiques, mettre les populations à l'abri d'actes inhumains en temps de guerre et de faire en sorte que les délinquants soient traduits en justice. Elle fait enquête sur les violations des droits de l'homme et les fait connaître de sorte que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes. Elle mobilise le public et la communauté internationale en faveur de la cause des droits de l'homme pour tous.

HRW a vu le jour en 1978 lors de la fondation de son chapitre pour l'Europe et l'Asie centrale (alors appelé Helsinki Watch). Aujourd'hui, l'organisation comprend également des chapitres en Afrique, dans les Amériques, en Asie et au Moyen-Orient. En outre, elle comprend trois sections thématiques qui s'occupent des armes, des droits de l'enfant et des droits de la femme. Elle a des bureaux à New York, Washington, Los Angeles, Londres, Bruxelles, Moscou, Sarajevo, Dushanbe, Tashkent, Tiblissi, Rio de Janeiro, Kigali et Hong-kong. HRW est une organisation non gouvernementale indépendante financée au moyen de contributions de particuliers et des fondations du monde entier. Elle n'accepte pas de fonds de gouvernements, que ce soit directement ou indirectement.

#### Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies

Pendant la période considérée (1994-1997), des représentants de HRW ont assisté à chaque session de la Commission des droits de l'homme et, à cette occasion, présenté de nombreuses déclarations écrites et fait des déclarations orales. Chaque année, des représentants de HRW ont également assisté aux sessions annuelles du Groupe de travail de la Commission sur le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. En outre, HRW est régulièrement représenté aussi aux réunions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. En 1995 et 1997, des représentants de HRW ont assisté aux sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et, en 1995, ont présenté des exposés écrits et fait une déclaration orale. En outre, en 1994, HRW a soumis une déclaration écrite à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Depuis 1995, HRW est représenté chaque année aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

Des représentants de HRW ont assisté à plusieurs conférences mondiales tenues sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies : la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Beijing en 1995 et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996.

En 1996, HRW a participé aux débats du Groupe de travail à composition non limitée du Conseil économique et social chargé d'étudier les modalités des consultations avec les organisations non gouvernementales. Depuis 1997, le

/...

représentant de HRW auprès de l'Organisation des Nations Unies exerce la vice-présidence du Comité des organisations non gouvernementales internationales sur les droits de l'homme, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Coopération avec les programmes et organes et  
institutions spécialisées des Nations Unies

En 1996, l'Organisation des Nations Unies a invité HRW à participer à la deuxième Consultation internationale sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme, organisée à Genève par le Centre pour les droits de l'homme et le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS) en vue de rédiger une série de principes directeurs pour aider les Etats à formuler leurs politiques de lutte contre le VIH/SIDA.

En outre, HRW a participé à la Conférence régionale que le HCR a organisée à Genève en mai 1996 pour s'attaquer aux problèmes des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays, des personnes déplacées contre leur gré pour différentes raisons et des rapatriés dans la Communauté d'Etats indépendants et les Etats voisins, et le HCR a ensuite invité l'organisation à prendre part aux travaux du Groupe chargé de rédiger le Guide des normes internationales applicables en matière de secours aux réfugiés et de droits de l'homme élaboré à l'intention des ONG. Ce groupe s'est réuni à Genève en octobre 1996, avril 1997 et juillet 1997. En outre HRW a été invité à participer au Groupe directeur de la Conférence sur la CEI et à la réunion préparatoire des ONG qui se sont tenues à Genève en juillet 1997. Le même mois, un représentant de HRW a, sur l'invitation de celui-ci, participé à la Conférence du PNUD sur l'amélioration de la gestion des affaires publiques tenue à Addis Abeba.

HRW a fréquemment communiqué des informations à la Commission des droits de l'homme par le biais des mécanismes mis en place par celle-ci, a assisté régulièrement aux sessions du Comité des droits de l'enfant, ce qui lui a donné l'occasion de lui communiquer des informations et de répondre à ses demandes de renseignements, et a assisté aux sessions des autres organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme et leur a fourni des informations.

En outre, l'UNICEF a fréquemment consulté HRW au sujet de différentes questions, y compris et surtout les enfants soldats, le travail des enfants et les violences policières contre les enfants des rues. HRW a régulièrement présenté des communications relatives aux droits de l'homme à différents organes et départements de l'Organisation des Nations Unies, comme le HCR, le PNUD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, souvent en réponse à des demandes spécifiques.

HRW, qui attache une grande importance à l'oeuvre réalisée par les tribunaux internationaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, s'est tenu en rapport avec les services de ces deux tribunaux et a publié des rapports sur différents aspects de leurs travaux. L'organisation a également suivi de près et appuyé les travaux qui ont débouché sur la création d'une cour pénale internationale.

Action menée en application de résolutions de  
l'Organisation des Nations Unies

HRW joue un rôle constant de plaidoyer en faveur de l'application des résolutions relatives aux droits de l'homme adoptées par la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale. L'organisation a mené cette action de plaidoyer aussi bien dans plusieurs des pays où elle surveille l'évolution de la situation qu'au sein d'instances internationales. Dans la période considérée, HRW s'est constamment employé à promouvoir la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux mines terrestres.

Consultations et coopération avec des représentants du  
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

HRW se tient régulièrement en contact avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme et lui communique des informations et des données d'expérience sur différentes questions. Etant basée à New York, l'organisation est fréquemment consultée par des représentants des différents départements du Secrétariat et a participé à de nombreuses réunions au Siège de l'ONU. Elle a participé régulièrement aussi aux réunions mensuelles d'information des ONG organisées par le Bureau de coordination des affaires humanitaires.

En septembre 1997, un représentant de HRW, organisation co-fondatrice de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, a été invité à se joindre au Secrétaire général Kofi Annan et à d'autres dirigeants mondiaux lors de la Conférence de presse organisée au Siège de l'ONU pour marquer la conclusion des négociations sur le traité d'interdiction des mines terrestres.

## 5. INDIGENOUS WORLD ASSOCIATION

(Statut consultatif spécial, accordé en 1985)

L'Indigenous World Association a pour vocation de dispenser une éducation aux fins de la mise en oeuvre des initiatives, lois et mécanismes visant à promouvoir les droits de l'homme au plan international ainsi que d'oeuvrer en faveur de la primauté du droit aux échelons national et international pour défendre les droits des populations autochtones, des minorités ethniques et des populations déracinées, ainsi que d'informer les groupes intéressés et le grand public, dans différents pays, des réalisations obtenues et de l'oeuvre accomplie par le système des Nations Unies dans ces domaines. Les moyens employés par l'Association pour atteindre ces objectifs sont notamment les suivants : diffusion de documents et d'informations en anglais et en espagnol; organisation de conférences, de séminaires, de forums et de programmes de cours; convocation de réunions extraordinaires pour faire face à des situations d'urgence; coopération avec d'autres organisations non gouvernementales sur le terrain; consultations avec les gouvernements, les organisations et organes internationaux et intergouvernementaux, des institutions privées et des groupes religieux concernant les droits des groupes vulnérables; et participation aux travaux de toutes les instances de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent de cette question. Les co-directeurs de l'Association sont Roxanne Dunbar-Ortiz et Petuuche Gilbert (membre de la Tribu Acoma du Nouveau Mexique, et membre du Conseil tribal, organe suprême des Acomas). Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Association est représentée par Rosamel Milliman (Mapuche du Chili), qui la représente également en Amérique du Sud. A l'Office des Nations Unies à Genève, son représentant est Ulises Rosas (Quechua du Pérou). Les autres représentants permanents de l'Association sont notamment Nganeko Minhinnick (notable Maori de Nouvelle-Zélande), Mililani B. Trask (Gouverneur, Ka Lahui Hawai'i), et Daniel Flores (Nahua d'El Salvador), représentant en Amérique centrale et au Mexique. L'Indigenous World Association a été fondée en Amérique centrale en 1981, a été constituée comme association conformément à la législation du Canton de Genève en 1984 et a reçu le statut consultatif II auprès du Conseil économique et social en 1985.

Depuis sa fondation, l'Association a envoyé des délégations autochtones aux réunions ci-après de l'Organisation des Nations Unies : Commission des droits de l'homme et Groupe de travail chargé d'étudier le projet de déclaration sur les populations autochtones; Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et ses groupes de travail sur les populations autochtones et sur les minorités ethniques, religieuses et linguistiques, organes qui se réunissent tous chaque année à Genève. Les délégations de l'Association à ces réunions sont composées de représentants de communautés autochtones qu'elle prépare à travailler sous l'égide du Conseil économique et social pour promouvoir les droits fondamentaux des peuples autochtones. La première personne formée a été Rigoberta Menchu Tun, dirigeante Quiche du Guatemala, puis lauréate du Prix Nobel en 1992 et Ambassadeur spécial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Année mondiale des populations autochtones (1993) et la Décennie internationale pour les populations autochtones proclamée par l'Organisation (1995-2004). Le co-Directeur de l'Indigenous World Association a accompagné et formé Mme Menchu dans les réunions tenues sous l'égide de l'Organisation pendant la période 1982-1983, notamment à la dix-huitième session de la Sous-Commission de la lutte contre les

/...

mesures discriminatoires et de la protection des minorités et à la première session du Groupe de travail sur les populations autochtones, à la session de 1982 de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et à la trente-neuvième session de la Commission des droits de l'homme. L'Association a participé aux réunions qui se sont tenues à New York et à Genève pour préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et a envoyé une délégation de cinq représentants de cinq pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie à la Conférence de Beijing (septembre 1995). En outre, elle a contribué à préparer et à administrer le Centre d'information sur les populations autochtones lors de la Conférence parallèle des ONG.

L'Association figure sur la liste spéciale d'organisations non gouvernementales qui coopèrent avec l'Organisation internationale du Travail à Genève. L'OIT stipule que seules les "organisations internationales non gouvernementales dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de l'Acte constitutif de l'OIT et dont l'envergure et les capacités leurs permettent d'apporter une contribution substantielle à l'oeuvre de l'OIT peuvent nouer des rapports de coopération avec l'OIT grâce à l'inscription sur sa liste spéciale". Depuis sa fondation, l'Association a coopéré étroitement avec le HCR, particulièrement en Amérique centrale et au Mexique, pour observer la situation des réfugiés autochtones. Le co-Directeur de l'Association a été invité par le HCR, à titre honoraire, à assister à sa conférence régionale sur les réfugiés en Amérique centrale.

L'Indigenous World Association diffuse des informations auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour appuyer la mise en oeuvre de toutes les résolutions relatives aux populations autochtones, aux minorités ethniques et aux travailleurs migrants. Elle est régulièrement consultée par de nombreux représentants du Secrétariat de l'ONU, en particulier à l'Office des Nations Unies à Genève - Centre pour les droits de l'homme et Haut Commissaire aux droits de l'homme - et a coopéré avec eux. L'Association a collaboré étroitement avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales jusqu'à sa dissolution. Depuis sa création, l'Association s'est intéressée tout particulièrement aux problèmes posés par l'augmentation du nombre de communautés autochtones qui doivent chercher refuge dans des pays voisins ou qui sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans ce contexte, l'Association a coopéré avec plusieurs institutions à leurs activités sur le terrain et a coparrainé des réunions, séminaires et études, notamment le Programme d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford, l'Association d'études latino-américaine et le Secrétariat de la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales de Genève. Afin de promouvoir l'éducation sur les réfugiés autochtones, l'Association a rédigé cinq articles qui ont paru dans la revue Réfugiés du HCR au sujet de l'histoire des déplacements de populations autochtones pendant les périodes de colonisation de l'hémisphère occidental. Comme la plupart des représentants autochtones de l'Association sont titulaires de doctorats ou de diplômes de droit et enseignent au niveau universitaire, l'Indigenous World Association est également spécialisée dans l'élaboration de programmes d'études et de matériel didactique pour l'enseignement supérieur. Elle a été invitée par The Global Center (précédemment appelé Globalvision, et dirigé par Daniel Schechter, qui a produit "South Africa Today" pendant les années 80) à participer à la réalisation de son projet vidéo "Le bien et le mal : projet d'éducation des médias", et le co-Directeur de l'Association est membre de son Conseil consultatif. L'Association

a été consultée aussi en 1997 pour la préparation du documentaire long métrage primé intitulé "Les Noirs et les Juifs", produit par Snitow-Kaufman Productions.

L'Indigenous World Association a contribué à la proclamation de l'Année mondiale des populations autochtones (1993) et de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), et a participé à toutes les activités auxquelles celles-ci ont donné lieu.

6. INSTITUTE FOR INTERNATIONAL ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

Buts et objectifs de l'Institute for International Economic Cooperation and Development

L'Institute for International Economic Cooperation and Development (ICEPS) est une organisation à but non lucratif fondée en 1966 et composée d'éminentes personnalités du monde politique et des milieux culturels et des affaires. En 1990, l'Institut s'est affilié à l'Association européenne des instituts de formation et de recherche sur le développement en tant que membre institutionnel; en 1993, il s'est vu accorder le statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social; et, en 1995, il a reçu le statut d'"organe internationaliste" du Ministère des affaires étrangères de l'Italie, conformément à la Loi No 948/1982.

L'ICEPS a pour but de promouvoir le développement économique des pays en développement et des pays émergents d'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats indépendants en fournissant une information, des services de recherche, des services consultatifs et une assistance technique concernant la coopération économique internationale et le développement.

L'ICEPS mène des activités concertées et échange des informations avec différents organes et organismes des Nations Unies comme la CEPALC, la FAO, la CNUCED, l'ONUDI, le Centre d'information des Nations Unies pour l'Italie, Malte et le Saint-Siège et avec d'autres organisations internationales comme la Banque mondiale, le Centre de développement de l'OCDE et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec des instituts de formation et de recherche en Italie et dans d'autres pays européens.

Recherches, études et activités de formation

De 1993 à 1994, l'ICEPS a mené à bien un projet de convocation d'une table ronde sur l'environnement et le développement pour le compte de la Direction générale pour la coopération pour le développement du Ministère des affaires étrangères de l'Italie. Ce projet avait pour but de diffuser des informations aux échelons aussi bien national qu'international sur les principes directeurs issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette initiative a également permis d'identifier certains nouveaux principes directeurs qui pourraient inspirer la coopération de l'Italie dans le contexte des programmes réalisés dans des domaines comme la protection de l'environnement et les études environnementales ou le développement durable. Les activités ont consisté à rédiger un document intitulé "Environnement et développement : coopération internationale" (avant-projet), décrivant les méthodes adoptées et les initiatives mises en route par les organisations bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement à la lumière des principes directeurs définis par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; a organisé et a convoqué la Table ronde internationale sur l'environnement et le développement; a présenté le document susmentionné au Conseil national de la recherche, à Rome; et a préparé et a distribué le deuxième projet mis à jour de ce document et les actes de la table ronde.

/...

De 1993 à 1995, l'ICEPS a réalisé pour le compte de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec un financement du Ministère des affaires étrangères de l'Italie, un programme de formation du personnel des ministères des relations extérieures des pays d'Amérique latine. Ce programme de formation avait pour but de mettre les diplomates latino-américain mieux à même de gérer les relations économiques avec l'Europe. Dans ce contexte, il a été organisé trois réunions-débats sur les problèmes posés par les relations économiques qui ont tendu à identifier l'action diplomatique à entreprendre et l'attitude politique à adopter pour améliorer les relations économiques entre l'Europe et l'Amérique latine. A cette fin, il a été établi deux études, en espagnol, intitulées "Les investissements directs étrangers et le transfert de technologies entre l'Europe et l'Amérique latine", document présenté au Colloque organisé à Santiago du Chili les 27 et 28 juin 1994 à l'intention des diplomates de pays d'Amérique latine; et "La politique commerciale de l'Union européenne : stratégie globale, politique de la concurrence et politique de sécurité". A la suite de ces initiatives, la CEPALC a publié en 1996 un document en espagnol élaboré en collaboration avec l'ICEPS, intitulé "Les relations économiques entre l'Amérique latine et l'Union européenne : le rôle des services diplomatiques".

L'étude intitulée "Intégration économique des pays en développement à l'économie mondiale", avec observations et données statistiques, a été publiée en avril 1996 en prévision de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Midrand, Afrique du Sud, 27 avril-11 mai 1996).

Une étude intitulée "Principes et mesures arrêtées par les Conférences des Nations Unies en matière de sécurité alimentaire" a été établie dans le contexte des activités appuyées en Italie, en sa qualité de pays hôte, pour appuyer le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 13-17 novembre 1996). Cette étude, qui a été distribuée pendant le Sommet, contient une synthèse des grands principes directeurs définis par les précédentes conférences mondiales des Nations Unies en matière d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire, ainsi que des mesures d'urgence adoptées pour résoudre ces problèmes.

Une étude sur "la politique commerciale de l'Union européenne à l'égard des pays en développement : multilatéralisme, régionalisme et marginalisme", publiée en décembre 1996, avait pour but d'analyser le débat qu'ont suscité le mouvement multilatéral de libéralisation des échanges et l'intégration économique régionale encouragés par l'Union européenne ainsi que les mesures adoptées par l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED afin de créer un contexte économique international propice à l'intégration économique des pays moins industrialisés.

#### Organisation de conférences et participation à des manifestations des Nations Unies

La Table ronde internationale sur l'environnement et le développement, organisée par l'ICEPS, s'est tenue à Rome les 17 et 18 janvier 1994 au Conseil national de la recherche. Y ont assisté des représentants de la Banque mondiale, du PNUD, du PNUJ, de la FAO, l'OCDE, de l'Union européenne, des Ministères des affaires étrangères et de l'environnement de l'Italie,

d'organisations non gouvernementales, d'organisations environnementales et des milieux universitaires et d'affaires.

Le séminaire qui a été organisé à Santiago du Chili les 27 et 28 juin 1994 à l'intention des diplomates de pays d'Amérique latine dans le cadre du programme mentionné ci-dessus a réuni des représentants des Ministères des relations extérieures de différents pays d'Amérique latine et des experts européens, et a porté principalement sur les investissements directs étrangers et les transferts de technologies.

L'ICEPS a organisé un séminaire le 20 octobre 1994 pour présenter le deuxième projet de l'étude intitulée : "Environnement et développement : coopération internationale" et les Actes de la table ronde sur l'environnement et le développement : résumé et résultats. Ont assisté à ce séminaire des représentants d'institutions, d'organisations, d'ONG, etc., s'intéressant à la protection de l'environnement et aux études d'impact environnemental, au développement durable et à la coopération internationale, le but étant d'identifier les activités qui pourraient être entreprises pour donner suite à ces études.

L'ICEPS a participé au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1998. Un représentant de l'ICEPS a participé directement aux débats et a pris contact avec d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales avec lesquelles l'ICEPS pourrait entreprendre des activités concertées, et a rassemblé toute la documentation publiée pendant le Sommet.

Le 6 avril 1995, l'ICEPS a organisé en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies pour l'Italie, Malte et le Saint-Siège, une conférence consacrée à la présentation du résultat du Sommet mondial pour le développement social et a distribué aux participants la version en italien, traduite par l'ICEPS, des documents suivants : Déclaration du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social; "Agenda pour le développement : développement et coopération économique internationale" (rapport présenté par le Secrétaire général à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, 6 mai 1994); analyse des principales questions à examiner au Sommet mondial pour le développement social et mesures à prendre pour réaliser les objectifs du Sommet, conformément à la résolution 47/92 du Secrétaire général (rapport du Secrétaire général). Ont assisté à cette conférence, présidée par Jacques Baudot, Coordonnateur du Sommet mondial pour le développement social, Nadia Younes, Directeur du Centre d'information des Nations Unies pour l'Italie, Malte et le Saint-Siège, Giorgio Testori, Chef de la délégation italienne au Sommet, et d'autres éminentes personnalités du monde politique et diplomatique italien. A cette occasion, l'ICEPS a publié son Rapport No 1 (avril 1995), consacré aux "Principales questions examinées pendant le Sommet mondial pour le développement social".

L'ICEPS a participé en qualité d'observateur à la Conférence des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (tenue au siège de la FAO, à Rome, du 29 septembre au 10 octobre 1997), et a assisté au Forum des ONG convoqué le 6 octobre pendant la Conférence. A cette occasion, l'ICEPS a remis à la FAO, pour distribution, le document qu'il avait publié en 1992, intitulé "La coordination de l'aide internationale au sein du Groupe intergouvernemental pour la lutte

contre la sécheresse et la désertification, instrument de coordination de la politique de développement en Afrique de l'Est".

#### Activités d'information

Depuis 1994, l'ICEPS s'emploie à diffuser des informations sur les principales activités réalisées et prévues par le Conseil économique et, d'une manière générale, par le système des Nations Unies parmi les entités avec lesquelles l'ICEPS entretient des relations régulières ainsi que parmi les institutions nationales qui s'intéressent aux activités de l'Organisation des Nations Unies mais qui n'ont pas accès à une information complète et récente.

L'ICEPS s'emploie à établir un recueil des documents de l'Organisation des Nations Unies qui sont publiés sur les sites Web de l'ONU ou qui lui sont communiqués par le Conseil économique et social, la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe et les autres départements, programmes et institutions des Nations Unies, afin de constituer des archives documentaires sur différents sujets. Ce travail permet d'avoir aisément accès aux informations et documents de l'ONU et de diffuser des informations sur les activités, les initiatives et les manifestations menées sous l'égide de l'Organisation parmi les institutions intéressées et les membres de l'ICEPS. Ces archives comprennent les documents figurant dans la bibliothèque de l'Institut. Elles servent de base à l'organisation de réunions et à la rédaction d'études. Son objectif est de permettre d'avoir aisément et immédiatement accès aux informations et aux documents les plus récents concernant différents organismes, conférences, programmes et commissions des Nations Unies avec lesquelles l'ICEPS entretient des rapports réguliers.

Depuis avril 1995, l'Institut publie un bulletin mensuel, intitulé ICEPS Report, consacré aux principales manifestations et activités prévues ou réalisées par l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres organisations internationales, ainsi qu'aux questions d'actualité touchant la coopération internationale. L'ICEPS reçoit et rassemble automatiquement les documents les plus récents sur les résolutions, réunions, sommets mondiaux, projets et initiatives de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et ces documents sont utilisés pour préparer les numéros mensuels du Report, qui est distribué gratuitement aux instituts et entités intéressés. L'objectif est de promouvoir au plan national la diffusion d'informations touchant les activités d'organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, dans les principaux domaines de la coopération internationale. Parmi les numéros plus particulièrement consacrés au système des Nations Unies, il y a lieu de citer les suivants :

Avril 1995, No 1 : Principales questions examinées par le Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995;

Août 1995, No 5 : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing (Chine), 4-15 septembre 1995;

Octobre 1995, No 7 : Proposition de réforme de l'Organisation des Nations Unies;

Janvier 1996, No 1 : Engagements pris par la FAO pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale et réduire la pauvreté;

Février-mars 1996, No 2 : Politique de sécurité et de coopération dans la Méditerranée : l'Organisation des Nations Unies et la politique de l'Italie;

Juin 1996, No 3 : Mondialisation et libéralisation : la réforme de la CNUCED;

Janvier-février 1997, No 1 : Le Sommet mondial de l'alimentation et la réforme de la FAO;

Avril 1997, No 2 : Enquête sur les perspectives des Nations Unies : Interview donnée par le Secrétaire général de l'ICEPS le 5 mars 1997 à la Commission des affaires étrangères et des affaires communautaires du Parlement.

Les Reports sont distribués aux organisations non gouvernementales, aux missions permanentes de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Centre d'information des Nations Unies à Rome, à l'Institut de recherche et de coopération pour le développement, au Ministère des affaires étrangères de l'Italie, aux Commissions des affaires étrangères du Parlement italien et aux membres de l'ICEPS.

Activités organisées pour célébrer le cinquantième anniversaire de  
l'Organisation des Nations Unies

Le document de l'ONU intitulé "Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : origine, jalons et réalisations", paru en septembre 1995, a été traduit en italien, publié et distribué par l'ICEPS. Ce document avait pour but d'informer l'opinion publique italienne et les institutions et organisations intéressées de l'ensemble des activités prévues pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation.

Une conférence internationale, sur le thème "Sécurité et coopération dans la Méditerranée : l'Organisation des Nations Unies et la politique de l'Italie" a été organisée à Syracuse, en Sicile, le 9 mars 1996 dans le contexte des activités entreprises avec l'appui du Comité national pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU. Cette conférence avait été réunie pour identifier les nouveaux principes qui pourraient inspirer la politique étrangère et de sécurité de l'Italie dans le bassin méditerranéen, avec pour point de départ une intégration poussée de l'action des organismes des Nations Unies et la réforme du système dans le contexte de la nouvelle politique de l'Union européenne concernant la création d'un nouveau partenariat euro-méditerranéen. L'ICEPS a ensuite rédigé et distribué les Actes de la Conférence.

7. INSTITUT (INTERNATIONAL) DES AFFAIRES CULTURELLES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1985)

L'Institut (international) pour les affaires culturelles est une organisation non gouvernementale qui s'intéresse à l'aspect humain du développement mondial. L'Institut appuie les activités et les opérations des instituts nationaux affiliés de 28 pays. Il jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. L'Institut réalise ses programmes en association avec les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et le secteur non gouvernemental afin de faciliter l'épanouissement des populations, des communautés et des organisations qui s'emploient à promouvoir la paix, le développement économique et social et le développement de la société civile.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou à des conférences et autres manifestations des Nations Unies

Un représentant de l'Institut a assisté au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague (Danemark) du 5 au 12 mars 1995. L'Institut a également été représenté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) du 4 au 15 septembre 1995. Le représentant principal de l'Institut à New York a assisté aux quarante-neuvième et cinquantième programmes de conférences organisés par le Département de l'information de l'ONU à l'intention des ONG du 10 au 12 septembre 1996 et du 10 au 12 septembre 1997.

Coopération avec des programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Le représentant principal de l'Institut à New York a aidé la Division de l'élaboration des programmes et des services d'appui aux programmes du PNUD à organiser un atelier sur l'intégration aux activités du PNUD d'une perspective de développement humain durable. Il a également collaboré avec le Service du personnel du PNUD à élaborer un programme et un manuel de formation à l'"approche-programme" du développement. En outre, il a collaboré avec le Bureau régional pour l'Afrique et le Bureau du PNUD à Lagos (Nigéria) à la conception et à l'organisation d'un programme de formation l'"approche-programme" du développement à l'intention des représentants des Gouvernements du Ghana, du Nigéria et de la Sierra Leone ainsi que des représentants du PNUD dans ces pays. Enfin, il a collaboré avec le PNUD pour organiser une formation du personnel du PNUD au perfectionnement des compétences de gestion.

8. INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES, Inc.

(Statut consultatif spécial, accordé en 1989)

Introduction

L'Institut des auditeurs internes (IAI) a pour vocation d'être la principale association professionnelle internationale, organisée sur une base mondiale, vouée à la promotion et au développement de la pratique de l'audit interne. Son objectif est de réaliser au plan international de vastes programmes de perfectionnement professionnel; d'élaborer des normes relatives à la pratique de l'audit interne et de mettre en place des principes d'homologation; de rassembler et de diffuser parmi ses membres et auprès du public du monde entier les connaissances et informations touchant l'audit interne, les systèmes de contrôle interne et les questions connexes; d'organiser dans le monde entier des réunions visant à éduquer ses membres et le public en général pour les familiariser avec la pratique de l'audit interne telle qu'elle existe dans les différents pays du monde; et de rassembler les auditeurs internes de tous les pays pour leur permettre d'échanger des informations et des données d'expérience concernant l'audit interne et pour promouvoir l'éducation dans ce domaine.

La devise de l'IAI est "Progrès par le partage".

Dans l'accomplissement de sa mission, l'Institut s'est assigné quatre objectifs principaux : être une autorité reconnue; jouer un rôle de direction incontesté; être un éducateur principal; et être une organisation professionnelle sachant exploiter les compétences de son personnel et de ses collaborateurs bénévoles.

L'IAI définit les principes qui régissent la profession de l'audit interne en élaborant des normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne, un code de conduite et une définition des responsabilités des auditeurs internes et en appliquant un système d'homologation conférant le statut d'auditeur interne certifié.

Expansion de l'Institut

L'IAI regroupe des chapitres ou instituts nationaux, qui sont des organismes autonomes comptant, selon les pays, de 300 à 4 000 membres. Ces quelques dernières années, l'Institut s'est considérablement développé avec l'affiliation d'un grand nombre d'instituts nationaux de pays extérieurs à la région de l'Amérique du Nord. Le nombre des membres de l'Institut est passé de 48 410 en 1992 à 63 000 à la fin de 1997, dont la moitié environ se trouve en Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis et Caraïbes), et le reste dans d'autres pays.

Les nouveaux chapitres ou instituts nationaux qui se sont affiliés à l'Institut pendant la période 1994-1997 ont été les suivants (un astérisque signifie que l'Institut national est nouveau ou a changé de statut) : Costa Rica, Ghana, Nicaragua (1994); IAI Allemagne\* (1995); Algérie, Chili, Ethiopie, Karachi (Pakistan), République tchèque, Sénégal, Sucre (Bolivie), Territoires des Etats-Unis dans le Pacifique, Turquie (1996); IAI Autriche\*, Botswana,

/...

Caracas (Venezuela), Fidji, Grèce, Guatemala, Mississippi [Golfe du Mexique (Etats-Unis)], Salem (Etats-Unis), IAI Thaïlande\*, Pologne (1997).

Activités réalisées l'IAI en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies ou des institutions du système des Nations Unies

Entre 1995 et 1997, l'IAI a organisé trois programmes de formation sur les techniques de communication, le rôle de l'auditeur interne en tant que consultant, la prévention de la fraude et l'audit opérationnel à l'intention de auditeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En janvier 1997, l'Institut a organisé à Genève un programme de formation à l'intention des auditeurs de l'Organisation mondiale de la santé et, en avril 1997, des auditeurs du Bureau international du travail. En septembre 1997, Karl Paschke, Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a été invité à prononcer une allocution devant une réunion conjointe d'auditeurs et de comptables professionnels coparrainée par l'IAI et accueillie par la Banque mondiale.

Participation de l'IAI à des réunions de l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1994, les dirigeants de l'IAI participent aux réunions annuelles du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Autres informations

En 1994, le PNUD a adopté les Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaboré par l'IAI. Ces Normes sont utilisées par la plupart des institutions des Nations Unies.

9. COMITE INTERAFRICAIN SUR LES PRATIQUES TRADITIONNELLES AYANT UN EFFET  
SUR LA SANTE DES FEMMES ET DES ENFANTS EN AFRIQUE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

Le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique (CI-AF) est une organisation non gouvernementale africaine fondée en 1984 dans le but de combattre les pratiques traditionnelles nocives, particulièrement la mutilation génitale des femmes, mais aussi le mariage des enfants et les tabous nutritionnels, tout en encourageant des pratiques traditionnelles positives. Depuis sa création, le CI-AF a constitué des comités nationaux affiliés dans 26 pays d'Afrique. Le plus souvent, ces comités nationaux revêtent la forme d'ONG nationales dont le nombre de membres, qui sont des professionnels de la santé, des représentants d'ONG nationales et internationales et d'organismes des Nations Unies et des particuliers intéressés, peut varier entre 10 et plus de 100.

Par l'entremise de ses comités nationaux, le CI-AF s'emploie, au niveau des communautés, à réaliser des programmes d'information et d'éducation, de formation de formateurs et de réorientation de ceux qui pratiquent la circoncision, à mener des recherches opérationnelles, etc. Son financement provient essentiellement d'organismes des Nations Unies, de gouvernements de divers pays d'Europe et d'ONG internationales.

Outre son statut consultatif auprès du Conseil économique et social, le CI-AF jouit du statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'unité africaine et a noué des relations de travail officielles avec l'Organisation mondiale de la santé. Un Mémoire d'accord a été signé entre le CI-AF et la Commission économique pour l'Afrique en 1985. En 1995, le CI-AF a reçu le Prix de la population décerné par l'Organisation des Nations Unies.

Des représentants du CI-AF ont pris part aux réunions ci-après de l'Organisation des Nations Unies :

a) 1994 : Consultation interrégionale de l'UNICEF sur les fillettes, Inde, 10-16 février. Le président du CI-AF a fait un exposé sur l'élimination des pratiques traditionnelles nocives, moyen d'habilitation des filles; Consultation des ONG, New York, 3-4 mars; Commission de la condition de la femme, New York, 7-8 mars; deuxième Séminaire régional des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes et des enfants, Sri Lanka, 4-8 juillet; le CI-AF a présenté un rapport sur la violence à l'égard des femmes en tant que pratique traditionnelle; Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre. Le CI-AF a fait une déclaration sur les pratiques traditionnelles nocives en séance plénière et a organisé un atelier sur la mutilation génitale des femmes; Forum des ONG et cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, Dakar, 12-23 novembre. Le CI-AF a organisé deux ateliers dans le contexte du Forum des ONG, et son président a fait une déclaration en séance plénière de la Conférence sur la mutilation génitale des femmes, forme de violence contre les femmes.

b) 1995 : trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, New York, mars. Le Président du CI-AF a fait une déclaration sur les pratiques traditionnelles en tant que formes de violence contre les femmes;

/...

Sommet mondial sur le développement social, Copenhague, 6-12 mars. Le CI-AF a organisé un atelier sur la mutilation génitale des femmes dans le monde occidental; quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre. Dans le contexte du Forum des ONG, le CI-AF a organisé un atelier sur les pratiques traditionnelles nocives, et son président a prononcé une allocution lors de la manifestation spéciale pour les filles organisée par l'UNICEF.

c) 1996 : Conférence de l'UNESCO sur la violence et les femmes, Paris, 4 mars. Le CI-AF a présenté une étude sur la violence contre les femmes; Réunion de consultation du FNUAP sur la mutilation génitale des femmes, Addis Abeba, 27-29 mars.

d) 1997 : Consultation de l'OMS avec des ONG au sujet de la nouvelle politique globale, Genève, 2 et 3 mai; quatrième Conférence internationale sur la promotion de la santé, Jakarta, 21-25 juillet; Consultation sous-régionale de l'UNICEF sur la mutilation génitale des femmes, Erythrée, 24-27 septembre; Consultation technique de l'OMS sur la mutilation génitale des femmes, Genève, 15-17 octobre.

Le CI-AF a également assisté régulièrement aux réunions du Conseil des ministres et de l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA.

En outre, au cours des quatre dernières années, le CI-AF a pris une part active aux réunions des organes ci-après : Conseil exécutif de l'OMS, Assemblée mondiale de la santé, Comité des droits de l'enfant, Commission de la condition de la femme, Commission des droits de l'homme, Comité spécial des ONG internationales sur les droits de l'homme et différents groupes de travail d'ONG basées à Genève.

Les représentants du CI-AF ont été invités à participer à différentes conférences internationales concernant la femme et la santé, ont fait des déclarations et ont présenté des documents d'information à ce sujet.

En 1994, le CI-AF a organisé sa troisième Conférence régionale sur les pratiques traditionnelles (11-15 avril, Addis Abeba), sur le thème "Les pratiques traditionnelles nocives : comment progresser". En 1997, la quatrième Conférence régionale du CI-AF sur les pratiques traditionnelles s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 17 au 23 novembre, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS. Ont assisté à ces deux réunions un grand nombre de membres du CI-AF et d'autres partenaires ainsi que des observateurs d'ONG internationales et d'organismes intéressés des Nations Unies.

Depuis sa fondation, le CI-AF oeuvre en faveur de la mise en oeuvre des différentes conventions relatives à la santé des femmes et des enfants et à la lutte contre toutes les formes de violence contre les femmes, comme la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a participé activement à la rédaction de résolutions et de déclarations touchant la protection des femmes et des enfants contre les pratiques traditionnelles nocives, par exemple la résolution 1992/251 du Conseil économique et social, relative aux pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes et des enfants, la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme, la Déclaration sur

l'élimination de la violence contre les femmes, les résolutions WHA46.18 et WHA47.10 de l'Assemblée mondiale de la santé, le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing. Le CI-AF collabore étroitement avec le Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles, Halima E. Warzazi, et avec le Rapporteur spécial sur la violence, Radhika Coomaraswamy.

Le CI-AF a reçu pour mener à bien ses activités des contributions financières du FNUAP, de l'UNICEF et de la Banque mondiale. Le FNUAP a organisé et financé un séminaire de formation de membres du CI-AF qui s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en juillet 1995. En 1997, un projet d'évaluation conjoint CI-AF/UNICEF a été réalisé dans quatre pays d'Afrique grâce à un financement de l'UNICEF. En consultation avec le CI-AF, le HCR a élaboré une politique de lutte contre les pratiques traditionnelles nocives et a donné pour instruction à ses agents sur le terrain de contribuer à l'élimination de ces pratiques, en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une question extrêmement délicate.

## 10. UNION INTERAMERICAINE POUR LE LOGEMENT

(Statut consultatif spécial, accordé en 1989)

L'Union interaméricaine pour le logement (UNIAPRAVI) est une organisation non gouvernementale internationale sans but lucratif qui regroupe des institutions publiques et privées de financement et de promotion du logement sur le continent américain. Fondée à Caracas en 1964, l'Union compte 124 institutions membres (dont des associations d'épargne et de crédit, des établissements de crédit au logement, des banques hypothécaires, des banques à services multiples ayant un portefeuille hypothécaire, des fonds pour le logement, des ministères ou secrétariats à l'habitation et des chambres professionnelles ou entreprises de construction, des promoteurs immobiliers, etc.) dans 21 pays du continent américain. Le principal objectif de l'UNIAPRAVI est de promouvoir le renforcement des institutions de financement et de promotion du logement dans la région, et notamment des entités gouvernementales chargées de définir la politique du logement, afin de stimuler la mobilisation de ressources pour la construction d'habitations et pour faciliter l'accès au logement dans les pays du continent.

L'oeuvre réalisée par l'Union pendant la période considérée a eu comme principal objectif de consolider l'UNIAPRAVI en tant que centre d'information et de réflexion et que promoteur d'initiatives liées à la politique du logement et au financement de l'habitation. Grâce à cet effort, l'UNIAPRAVI est désormais reconnue sur le continent tout entier comme une organisation qui centralise et stimule l'échange de données d'expérience entre les systèmes de financement du logement des différents pays et qui encourage une interaction avec les autorités gouvernementales chargées de formuler la politique du logement et avec les mécanismes juridiques et institutionnels de développement sectoriel. A cette fin, elle réalise toute une série d'activités et offre des services spécialisés comme convocation de réunions internationales, réalisation d'études, fourniture de services de formation et d'assistance technique, production et diffusion de publications, collecte et diffusion de statistiques et compilation de documents spécialisés.

L'action menée par l'UNIAPRAVI a tendu à satisfaire les nouveaux besoins des institutions sectorielles tant sur le plan des politiques générales que sur le plan opérationnel afin de revaloriser le rôle du secteur du logement comme élément de croissance économique et de développement social. L'idée-force est en l'occurrence que le modèle de développement sectoriel doit être compatible avec le schéma du développement économique en général en stimulant les mécanismes de marché et les investissements privés dans le secteur mais en consolidant le rôle subsidiaire de facilitation de l'Etat afin de garantir l'égalité des chances en matière d'accès au logement à tous les secteurs de la population, y compris les plus démunis. Il s'agit par conséquent d'influer sur l'application de politiques sectorielles de nature à faire sorte que le secteur du logement joue un rôle déterminant en encourageant une croissance plus rapide, le développement de l'emploi, une meilleure intégration des marchés et l'atténuation de la pauvreté, autant d'éléments qui occupent une place de choix à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

Du point de vue thématique, et compte tenu de la mondialisation croissante des économies, l'UNIAPRAVI a, au sein de différentes instances, défini les

formes que pourraient revêtir les investissements étrangers et le rôle que ceux-ci pourraient jouer dans le financement du logement en Amérique latine, comme l'émission de titres de créance, l'achat d'actions des établissements de crédit hypothécaire, l'investissement dans la technologie et la titrisation des portefeuilles de crédits hypothécaires. En fait, la création de marchés secondaires pour les titres hypothécaires est une question qui retient de plus en plus l'attention des établissements de financement du logement des pays d'Amérique latine, où différentes initiatives sont prises peu à peu dans les domaines juridique, institutionnel et opérationnel pour faciliter la réalisation de cet objectif. Plusieurs pays d'Amérique latine ont déjà recours à ce mécanisme ou encouragent sa création.

L'accès au logement des secteurs les plus pauvres de la population est un autre élément majeur des politiques du logement des gouvernements des pays de la région. Ainsi, ces derniers ont renforcé ou créé, lorsqu'ils n'existaient pas encore, des programmes de subventions directes de l'habitation en tant que principal moyen de faciliter l'accès au logement des groupes les plus démunis qui ne peuvent pas bénéficier des options qui sont à la base d'un marché rentable. Plusieurs pays d'Amérique latine ont déjà mis en oeuvre des programmes de ce type, lesquels donnent peu à peu des résultats très satisfaisants, tandis que d'autres ont entrepris de mettre en oeuvre la décision politique déjà prise dans ce sens. Ainsi, lors d'un séminaire international organisé par l'UNIAPRAVI en République dominicaine en juillet 1997, le Président de ce pays a annoncé la mise en route prochaine d'un programme de subventions directes du logement.

En outre, si l'on veut faciliter l'accès au logement des économiquement faibles, l'Etat doit en outre mettre en place et encourager des mécanismes de régularisation au regard de la loi des établissements spontanés ou informels. Cette idée-force est constamment défendue par l'UNIAPRAVI étant donné que, dans certains pays d'Amérique latine, plus de 50 % des terrains urbains et plus de 90 % de terrains ruraux ne font pas l'objet de droits de propriété protégée par des titres formels, ce qui empêche d'utiliser ces biens ou ces terrains comme garantie pour obtenir un crédit hypothécaire. De plus, la régularisation de la jouissance légale de ce vaste parc d'habitations pourrait créer des possibilités d'expansion considérable pour le secteur du financement du logement. Dans cette perspective, quelques pays d'Amérique latine ont déjà mis en oeuvre avec l'appui des pouvoirs publics des programmes tendant à procéder à la délivrance massive de titres de propriété et à l'enregistrement au cadastre pour les biens immobiliers dépourvus de titres formels.

L'UNIAPRAVI considère qu'une participation active du secteur privé au développement et au financement du logement est absolument indispensable et à la viabilité et à l'efficacité des politiques des pouvoirs publics dans ce domaine. Dans ce contexte, le secteur public peut jouer un rôle de catalyseur pour permettre l'apparition de systèmes stables et rentables de financement du logement, le lancement de nouveaux produits financiers adaptés à la demande, la formulation et l'adaptation des normes de réglementation et de supervision des opérations bancaires, mais surtout, l'application d'une politique du logement fondée sur une perspective à long terme et reposant sur l'effort conjoint du secteur public et du secteur privé.

D'une manière générale, ces principes et ces idées gagnent peu à peu du terrain dans les différents pays où l'UNIAPRAVI concentre ses activités et ont été diffusés, essentiellement, de trois façons : premièrement, grâce aux réunions internationales organisées, parrainées ou appuyées par l'UNIAPRAVI; deuxièmement, grâce aux documents et publications préparés par l'Union ou publiés sous ses auspices; et, troisièmement, grâce à la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs à la demande de ses membres. Ces efforts ont permis de faire profiter des connaissances accumulées et de l'expérience acquise par les pays où le secteur du logement et son financement sont relativement plus avancés les pays qui, en dépit du niveau de développement relativement moindre atteint dans ce domaine, déploient des efforts importants pour remédier au déficit qui caractérise leur secteur de l'habitation.

11. INSTITUT INTERAMERICAIN DE STATISTIQUE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1952)

Objectifs

L'Institut interaméricain de statistique (IIAS) est une organisations professionnelle qui a pour vocation de promouvoir le développement des statistiques dans la région des Amériques. Ses objectifs sont les suivants : développement et renforcement de la profession de statisticien; promotion de la recherche et diffusion des dernières connaissances en matière de théorie et de méthodes statistiques; amélioration de la méthodologie d'élaboration des statistiques aussi bien dans l'administration que dans le secteur privé; promotion de mesures visant à améliorer la comparabilité et la disponibilité de statistiques économiques et sociale dans les pays de la région; et coopération avec les organisations nationales et internationales à des activités tendant à améliorer les statistiques dans la région.

L'Institut, créé le 12 mai 1940, entretient depuis 1950 des relations de coopération et de coordination avec l'Organisation des Etats américains (OEA). Il est membre affilié à l'Institut international de statistique (IIS), autre organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. L'Institut compte 238 membres individuels, 12 institutions affiliées et 34 membres de droit.

Participation aux activités du Conseil économique et social

Le secrétariat de l'Institut a régulièrement communiqué des informations de base pour la préparation des rapports destinés aux sessions de la Commission de statistique.

Coopération avec des programmes, organes et institutions spécialisées  
des Nations Unies

En 1994, le secrétariat de l'Institut a aidé la Division des statistiques de la FAO à mettre en place les bases d'une nouvelle série de statistiques agricoles pour la région de l'Amérique latine en remplacement de la série statistique que tenaient conjointement l'Institut et la FAO depuis plus de 30 ans.

Le Secrétaire technique de l'Institut a assisté aux réunions des Directeurs des services de statistique des Amériques convoquées par la CEPALC et tenues à Santiago du Chili en octobre 1994 et en octobre 1996.

-----